

Sacramento était redevenue la femme faible et craintive, frissonnant au moindre bruit et palissant à la seule vue des armes.

—Fuyons, fuyons ! s'écria-t-elle en fondant en larmes et en se jetant éperdue dans les bras que le chasseur ouvrait pour la recevoir.

—Pauvre enfant ! murmura celui-ci avec un indicible accent de bonté, la secousse qu'elle a éprouvée est terrible.

Et l'enlevant dans ses bras vigoureux, il l'assit doucement sur l'herbe. Dona Sacramento, succombant à son émotion, avait perdu connaissance.

—Elle est évanouie, reprit le Français ; mais la joie n'est pas dangereuse, elle ne tardera pas à revenir à la vie ; laissez-la, peut-être vaudrait-il mieux qu'elle ne soit que le témoin insensible de ce qui va se passer ici ; voyons un peu quels sont ces drôles.

—Des peaux-rouges, à ce qu'il me semble, dit dédaigneusement le Canadien.

—Je ne le crois pas, dit le Français ; examinons-les de près, je ne serais pas fâché de savoir à qui nous avons eu affaire.

Il s'approcha alors des deux misérables qui se tordaient dans les dernières convulsions de l'agonie, et, sans prendre la peine de se baisser, il les poussa du pied.

—J'en étais sûr, dit-il au bout d'un instant, ce sont des éclaireurs de don Ramon, deux bandits de ma connaissance ; regardez-les, Saint-Amand, ce sont les misérables qui nous ont si lâchement abandonnés dans le but de nous traîner au profit de notre ennemi.

—Vive Dieu ! s'écria le Canadien, ce sont en effet les deux guerilleros recrutés par don Miguel, une bonne acquisition qu'il avait faite là ; de tels reptiles doivent être écrasés sans pitié.

Et avant que Louis Morin eût le temps de l'en empêcher, l'implacable Canadien leva son fusil et de deux coups de crosse il leur fracassa la crâne.

—Qu'avez-vous fait, Saint-Amand ? dit le Français d'un ton de reproche.

—Mon devoir, répondit rudement le chasseur, d'ailleurs j'ai payé une dette ; ces bandits connaissaient nos secrets, ils les ont vendus à don Ramon et ils sont cause de tout ce qui nous est arrivé de mal depuis notre départ de Guadalajara, vive Dieu ! je recommencerais sans remords, s'il était possible de les tuer deux fois.

GUSTAVE AIMARD.

(A CONTINUER.)

La Minerve.

MARDI MATIN, 25 OCTOBRE, 1864.

Dernières nouvelles de Québec. CONFÉRENCE.

Samedi soir la conférence a continué à débiter sur la proportion des finances et sur les difficultés qui se sont élevées, à propos de la répartition, elle a nommé un comité des ministres des finances qui doit faire rapport ce soir.

Ce matin, la session a été employée à discuter les questions des pouvoirs des législatures locales et celle de savoir qui, du gouvernement local ou général, aurait ces pouvoirs appartenant à l'un et à l'autre.

M. McDougall est parti aujourd'hui pour Lanark-Nord.

Il est connu maintenant que les délégués laisseront Québec pour Montréal, jeudi soir.

CORRESPONDANCE EDITORIALE

Québec, 22 Octobre.

La conférence ne terminera point ses travaux avant le milieu ou peut-être la fin de la semaine prochaine. On peut se former une idée de la grandeur de la question qui l'occupe, des obstacles multiples qui entravent son action, des difficultés que soulève chaque détail, en songeant que les délégués siègent régulièrement près de dix heures par jour, et que pas une heure des séances n'est perdue en débats futiles. Ils sont là seuls, sans moyen de communication avec le public, n'ayant à parler ni pour charmer l'auditoire, ni pour attirer l'attention des journaux ou des électeurs, ni pour tuer le temps, comme on y est parfois obligé dans les luttes parlementaires, à la veille d'un vote important ; et pourtant ils n'avancent qu'à pas lents. On dirait que la question s'élargit et se complique, à mesure qu'ils la développent et l'éclaircissent par l'étude, la réflexion et le choc des opinions.

Encore un bal charmant ! Merci, galants bachelors. Vos hôtes vous en seront éternellement reconnaissants. Grâce à vous, les jolies Québécoises se sont montrées une fois de plus dans tout l'éclat de leur beauté, et dans tout l'appât de leurs parures si fraîches, si élégantes et si coquettes. Nous les avons admirées de tout notre cœur, et nous garderons de leurs grâces et de leurs charmes, aussi bien que de votre amabilité et de votre courtoisie, un souvenir délicieux qui ne s'éteindra jamais.

La réunion était moins nombreuse qu'au grand bal des ministres, mais elle n'était ni moins agréable ni moins choisie. N'étant point gênés dans leurs évolutions, les danseurs s'en sont donné à cœur-joie et se sont surpassés.

Le bal a été présidé par Mme juge Duval. Le Gouverneur était présent. Plusieurs des délégués y ont assisté, ainsi que les ministres du Canada. Les Hons. Mm. Carier et John A. McDonald étaient revêtus de leurs costumes officiels.

L'Hon. M. Price, le nouvel élu des Laurentides, assistait aussi au bal des bachelors. Ce monsieur, je crois, est lui-même bachelier.

M. Duvergier de la Hauranne y était aussi. Le souper était excellent. Les

viandes et les confiseries étaient délicieuses. Le champagne a coulé abondamment, et il était de qualité supérieure.

Pour tout dire, en un mot, rien n'a manqué à la splendeur du bal, et les organisateurs n'ont qu'à se féliciter de leur succès.

Les partisans d'une Union Législative et les adversaires quand même de la confédération, nous ont cité tour à tour l'exemple des Etats-Unis comme un argument irréfutable à l'appui de leur thèse. Nous avons déjà émis notre opinion sur les causes de la guerre civile qui déchire aujourd'hui les entrailles de la grande confédération. Nous avons dit que les difficultés qui ont armé l'un contre l'autre le Nord et le Sud, n'étaient point le résultat d'un défaut de centralisation inhérent à la constitution même de la confédération. Nous sommes heureux de voir que notre opinion est celle d'un écrivain français très-distingué, M. Laboulaye, auteur de plusieurs ouvrages remarquables d'histoire et de droit.

Voici la conclusion d'une étude très-importante sur la constitution des Etats-Unis, publiée l'année dernière, sous son nom, dans le Dictionnaire général de la politique de M. Maurice Block :

« La constitution fédérale est une œuvre toute nouvelle dans l'histoire du monde ; elle a résolu le problème d'établir une république sur un territoire immense, et de combiner si habilement les droits des Etats, et ceux du gouvernement central, que l'unité nationale, ni la liberté locale n'aient à souffrir de cette arrangement. »

Le Congrès et le Président ont en mains la loi, la bourse et l'épée, et cependant les Etats particuliers ont gardé assez de souveraineté intérieure, et d'indépendance locale pour que le citoyen sente à peine l'action du gouvernement fédéral. Il a en son pouvoir, dans son état particulier, des assemblées, un gouverneur, des tribunaux, une milice ; c'est là qu'il agit par son vote, sans trop inquiéter de ce qui se passe à Washington ; et ce qui est protégé par le pouvoir central, il n'est et jamais gêné.

« La constitution a-t-elle résolu ce difficile problème de deux souverainetés superposées ; n'a-t-elle pas été trop ménagée l'indépendance des Etats ? N'est-ce pas par suite de cette faiblesse, qu'il a été possible aux Etats du Sud de préparer leur résistance et de rompre l'Union ? »

C'est aujourd'hui une opinion commune que l'Union peut par défaut de centralisation, ou au contraire, par l'impopularité du gouvernement fédéral. Sans entrer dans cette discussion, je dirai seulement que, si l'un ou l'autre de ces deux systèmes fédéraux, la fédération ou la confédération, les lois les plus sages ne sont que des instruments entre les mains des hommes ; toute Constitution peut être appliquée en plus d'un sens. Si la jalousie des Etats particuliers a pris le dessus, si le gouvernement national n'a pas eu toute l'efficacité qu'il pouvait avoir constitutionnellement, la faute en est aux présidents démocrates, à Jefferson, à Jackson et à leurs partisans, qui ont toujours combattu les fédéralistes, ce qui veut dire aux Etats-Unis, les gens qui voulaient fortifier le pouvoir central, et donner à l'Union une base plus large. Si demain la paix se faisait, si l'unité, qui est la condition de la grandeur américaine, se rétablissait, il serait bon sans doute d'attribuer au Congrès une influence plus grande, une action plus énergique, on ne voit pas qu'il fut nécessaire de changer la constitution.

Pour notre part, nous n'allons pas jusqu'à faire peser sur la tête des présidents démocrates, pas plus que sur celle des républicains, la responsabilité des événements ou des causes qui ont amené et précipité la crise actuelle. La révolte du Sud contre le despotisme commercial et douanier du Nord, et particulièrement des Etats de la Nouvelle-Angleterre, était dans la nature des choses, et devait arriver infailliblement tôt ou tard. Le Sud, producteur du sucre, du tabac et du coton, avait besoin du libre-échange. Au lieu de cela, le Nord lui imposait un tarif protecteur exorbitant. Pouvait-il supporter longtemps un tel état de choses ? Non, c'était impossible ; il devait chercher à secouer bientôt la tyrannie des manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, qui s'enrichissaient de sa production, tout en lui faisant payer cinquante ou cent pour cent d'impôts douaniers, sur les objets de consommation qu'ils lui donnaient en échange. Est-ce qu'à toutes les époques, les Etats à esclaves ne se sont pas prononcés contre ce système douanier ? Est-ce que la Caroline du Sud ne s'opposa pas à l'exécution du tarif de 1832 ? Et ne fallut-il pas alors toute l'énergie du général Jackson, pour triompher de cette résistance ?

La cause de la rébellion n'est donc point dans la constitution de la confédération ; elle est dans l'antagonisme des intérêts matériels et commerciaux, dont le choc devait un jour ou l'autre ébranler tout l'édifice de l'Union.

Le Sud producteur est sorti de la confédération, parce qu'il était exploité par le Nord ; et les Etats de l'Ouest pourraient bien un jour, et pour le même motif, se séparer à leur tour.

Une loi passée dans la dernière session, 27 et 28 Vic., chap. 39, sect. 19, dit qu'il y aura un juge résident à Bedford. Il fallait faire un choix entre les seuls trois juges des districts ruraux, c'est-à-dire entre les Hons. juges McCord, Loranger et Sicotte. Or, de ces trois juges, M. Sicotte était le plus jeune en charge, le dernier nommé, naturellement, c'est sur lui qu'il a dû tomber le choix du gouvernement. Tout désagréable qu'il soit pour l'honorable juge de laisser St. Hyacinthe, où il a vécu pendant ce si longue années et où il a ses propriétés, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'administration, en toute justice, ne pouvait faire autrement que de le désigner pour siéger à Bedford comme juge résident, le même inconvénient se présentant pour ses collègues aussi bien que pour lui-même.

Nous avons reçu la lettre suivante de St. Jean, hier après-midi.

St. Jean, dimanche.

« Nous sommes peinés ici de voir le ton que prennent certains journaux de Montréal à l'égard de ce qui a été fait à St. Jean. Sans regarder à cette affaire sous un autre point de vue, et le pense que lorsque ces journaux connaîtront les faits, ils diront comme nous. Il y a actuellement dans notre prison treize détenus, je les

uns, ils ont tous de bonnes figures et des airs distingués, et je n'ai aucun doute, comme on le dit, qu'ils appartiennent à des familles honorables. Le Sud coupé par le main de St. Albans a été fait de sang-froid et sous le commandement d'un jeune officier confédéré, le lieutenant Young, qui montra en temps et lieu les papiers nécessaires pour prouver que, loin d'être des voleurs ordinaires, comme certains gens veulent le faire croire, ils sont des soldats de l'armée du Sud, venus ici pour rendre le change aux soldats du Nord qui portaient la dévastation partout où ils passaient. Ils ont tous l'air calme et prennent la chose tranquillement. Ils paraissent convaincus du fait qu'ils n'ont pas outre-passé les lois internationales, que l'expédition a été préparée avant leur départ de l'armée du Sud, que les armes ont été transportées aux Etats-Unis, où ils se sont tous rencontrés pour faire ce coup de main, que personne n'a été tué par eux sur le sol canadien — et ils nient même avoir fait couler du sang sur le sol américain, — que le plus grand nombre d'entre eux se sont abandonnés aux autorités canadiennes ; ils ont foi en sa justice. Ils veulent tout simplement la manière honorable dont ils ont été traités par M. le Juge Courval, sous ses employés, et ils en garderont un heureux souvenir.

Ils sont très contents des employés de la prison qui les traitent en vrais prisonniers d'état, grâce à la libéralité de M. le sheriff DesRivieres.

Reception des Délégués des Provinces Maritimes. Nous sommes en état d'annoncer que les délégués des Provinces d'en bas partiront de Québec jeudi. Le bal aura lieu le lendemain soir, vendredi, et le déjeuner samedi, à 2 heures P. M. Les personnes qui désirent souscrire à l'un ou l'autre de ces divertissements, doivent le faire immédiatement, vu que les listes seront fermées de bonne heure, afin de donner le temps de compléter les préparatifs.

Consécration de l'Eglise de Lanorac et Bénédiction des Cloches. Mercredi prochain, le 26, une des plus belles et des plus importantes cérémonies du catholicisme aura lieu à Lanorac. Une nouvelle Eglise élevée comme par enchantement, à la voix d'un pasteur aimé et vénéré, et sera solennellement consacrée à Dieu. Le vieux temple de la paroisse menaçait ruine depuis longtemps et le fluage qui dans cet endroit élargit sans cesse son lit aux dépens de nos rives, auxqueltes il fit d'énormes éboulements sous les ans, semblait même ne pas vouloir respecter la maison du Bon-Dieu. Il devenait urgent de bâtir une autre Eglise et de l'ériger sur un site suffisamment éloigné de la côte, pour qu'il fut à l'abri des envahissements du fluage. M. le curé Loranger entreprit cette tâche difficile et, armé de cette foi qui ne doute de rien et de ce zèle qui ne connaît pas d'obstacle quand il s'agit de la gloire de Dieu, il fit à la libéralité et à la pitié de ses paroissiens un appel qui fut généralement entendu. Témoin la nouvelle église de Lanorac, magnifique édifice de style grec, bâti sur un coteau à une distance d'environ cinq arpents du rivage, avec façade en pierre de taille et côtés en pierre de rang et surmonté d'un clocher s'élevant à une hauteur de 154 pieds dans les airs. Le vaisseau principal a 120 pieds de longueur sur 52 de largeur. La sacristie a 40 x 30. 17 statues ornent l'église à l'intérieur, 4 en ornent l'extérieur. Par la solidité de sa structure, l'élégance de ses proportions, le fini de la nef et du chœur, la nouvelle église de Lanorac fait honneur à la talent et à l'habileté de l'architecte, M. Bourgeois, de l'entrepreneur de la maçonnerie, M. Édouard Hamel et aux entrepreneurs de la menuiserie et sculpteurs, MM. Alexis Millette, George Héroux et Jos. Pagé d'Yamachouane. L'édifice a coûté 45,300. La bénédiction des cloches a eu lieu en même temps que la consécration de l'église. Elles sont au nombre de quatre, pesant respectivement : la 1ère 1600 lbs, la 2me 990, la 3me 600, la 4me 250, et toutes donnent un accord parfait.

Les personnes de Montréal qui voudraient assister à cette imposante cérémonie peuvent partir par les vapeurs de mardi soir à 6 heures, se rendre à Sorel et prendre le lendemain la Victoria qui laissera cette ville à 8 A. M. pour Berthier et Lanorac. On pourra être de retour à minuit mercredi soir en prenant le Trois-Rivières qui arêtera à Lanorac ce soir-là.

La cérémonie sera présidée par deux évêques, entourés d'un nombreux clergé.

NOTICE SPECIALE. Monsieur Tilman a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir de Paris, par le steamer Danusac, un très-joli choix de coiffures pour soirées, de rubans, de velours, de fleurs et de chapeaux.

Au Rédacteur du Morning Telegraph. Freiburg, B. C. 21 oct. Par votre journal, je devrais faire connaître au peuple du Canada quelques détails touchant les opérations faites dans le Vermont. Je suis allé là, dans le but de braver la ville et les villages environnants, en représailles des outrages reçus commis dans la Vallée de la Shenandoah et ailleurs dans les Etats confédérés. Je suis officier commissionné dans l'armée Provinciale des Etats confédérés et je n'ai enfreint aucune loi du Canada. Je désire qu'on m'ait taché pas à mon nom des épithètes dont on s'est servi, le peuple ne connaissant ni ce que nous étions, ni ce que nous voulions. Je désire aussi faire connaître comment nous avons été arrêtés, moi et mes hommes. J'ai été pris sur le sol Canadien par des officiers américains portant des armes et qui ont usé de violence pour me fouiller. On m'a enlevé mon porte-feuille et on m'a jeté de force dans un buggy entre deux hommes, et on a pris la direction des Etats-Unis. Je débarquais ma main et visais les roues, lorsque trois pistolets furent appuyés sur ma tête, et on menaça de me tuer roide la «... canaille, » si je faisais un seul mouvement. Quelques citoyens canadiens élevèrent alors la voix, et en voyant un huissier, ils me conduisirent vers lui, deux d'entre eux portant des armes dans leurs mains. Ceci peut-être prouvé par des citoyens canadiens ; quelques citoyens américains vinrent jusqu'ici et allèrent même plus loin en braillant des ordres et en menaçant de tuer quelques-uns de nous, après que nous fûmes aux mains des autorités anglaises. Assurément les habitants de Vermont doivent avoir oublié que nous ne sommes pas un homme despotique dans ses actions et insupportable dans son infamie. Je ne crains pas de me présenter devant les Cours du Canada, et lorsque l'affaire aura été examinée, je suis assuré qu'on ne trouvera pas que ce sont mes hommes qui ont enfreint les lois de l'Angleterre du Canada. J'espère qu'on serra quelque part pour juger cette infraction à la neutralité, et pour prononcer, contre les citoyens américains, faisant un service armé

en Canada, un jugement qui mériterait leur transgression.

Esperant que vous publierez cette lettre.

Je suis, Monsieur,

Votre dévoué,

BENNETT H. YOUNG,

1er. Lieut. A. P. E. C.

CORRESPONDANCE.

Question du bois de chauffage.

A. M. l'Éditeur de la Minerve.

(Suite.)

Quelques semaines sont arrivés ou vont arriver de Prescott, Gananoque est mal fourré de bois, propre à notre marché ; mais il y en a beaucoup de mort. On en a vendu dernièrement 800 cordes pour Montréal, et il en reste encore un peu. Ces détails, qui sont exacts et impartiaux, donnent une idée et un point de départ pour de plus amples renseignements.

Les causes exceptionnelles de la saison actuelle, quoique variées, n'ont pas mis le prix à un taux plus élevé que celui pour des causes exceptionnelles antérieures ; et nous pouvons nous attendre pour l'année prochaine à une grande réduction de prix ; et nous n'avons rien à craindre pour l'avenir. Après une consommation de deux cents ans, depuis la fondation de Montréal, l'érable, notre meilleur bois dur, peut être vendu sur nos voies d'eau jouant Montréal pour \$2. à 10.

Aujourd'hui, comme autrefois, de pauvres citoyens n'ont pas d'autres recours pour subvenir à leurs besoins pressants. En visitant les chutes de St. Fereol, en bas de Québec, en juin 1863, j'ai vu des habitants condamnés des petites charges de bois en montages vers la rivière, à 10 milles de là, qui vendaient 40 cents. Il y avait l'ouvrage de tiers d'une corde bûchée et tirée de bois, la journée d'un homme et d'un cheval, pour le transporter au marché, dans une saison où ils eussent pu, par un travail de ferme, gagner 40 cents par jour ! Ils avaient besoin de pain.

Dans différentes localités on tire aujourd'hui de 1 à 20 milles. Le plus éloigné que j'aie été 20 milles, du township de Finch au canal Cornwall. Quelque soit la distance du transport, un écu en son du prix couvrait le transport additionnel de 3 milles. En prenant pour objet d'observation une rivière de trois milles bordant le St. Laurent, et les comités d'Ottawa, on découvrirait une égale bêtise, à laquelle on pourrait ajouter les lots octroyés par le chemin de fer, qui ne sera pas éprouvés de soi.

La quantité de bois de chauffage, sur l'espace d'un arpent, varie sans doute et est évaluée de 40 à 100 cordes. Prenant un terme moyen de 60 cordes, chaque mille cordes (900 arces) pourrait fournir 38,400 cordes, et avec cette proportion trois ou quatre mille cordes pourraient à Montréal à provision annuelle de bois. Le lot vendu dans la seigneurie de Beauharnois, dont j'ai parlé plus haut, pourrait suffire à Montréal pour quatre ans. En calculant sur 50 cordes par acre, une réserve de trois milles sur chaque côté du chemin de fer depuis le côté opposé aux Trois Rivières jusqu'à Athabaska pourrait approvisionner la ville pendant 50 ans. Ces données ne peuvent être qu'approximatives, mais il y a assez pour comprendre que la génération actuelle n'est pas appelée à voir le bois de chauffage sur pied la face défaut. Différentes causes, telles que : la rareté des chemins, la rareté de la main-d'œuvre ou des moyens de transport, la négligence de tier le bois pendant l'hiver, peuvent occasionner une augmentation de prix ; mais il y a encore longtemps avant que la rareté de la matière première affecte le marché. Les citoyens ne doivent pas avoir la vanité de croire que la quantité qu'ils consomment est d'une grande conséquence. Si jamais la disette vient, la faute en sera à la destruction et à la consommation des habitants.

Pour revenir à la provision de bois de chauffage, j'ai dit que l'élévation des prix en amène de toutes les directions et que les cours à bois seroit au ler décembre aussi riches que de coutume. A certaines années, la provision n'a pas dépassé 25,000 cordes. Supposons les fonds d'approvisionnement de 30,000 cordes au ler décembre et parlons ensuite des chemins de fer.

J'ai mis pour la consommation annuelle de bois en ville une estimation de 180,000 à 200,000 cordes. Avec cette portion, « de quelle conséquence peuvent être à cette masse quelques milliers de cordes apportées par le chemin de fer ? »

Maintenant la question n'est pas de savoir l'effet produit par le chemin de fer sur la consommation de toute la ville, mais l'effet sur les fonds d'hiver, quand il n'y a pas d'autres moyens de transport. Dix à quinze mille cordes apportées par le chemin de fer sont rien à côté des 110,000 cordes consommées par voie d'eau, mais de beaucoup en hiver pour un approvisionnement souvent au dessous de 20,000 cordes. A cette époque plusieurs cours sont épuisés, et quelques spéculateurs monopolisent ce qui reste et établissent des prix extrêmes, dont le poids retombe toujours sur la classe pauvre qui achète le bois par cordes, demi corde, corde, ou même par quartier.

Il est maintenant permis de croire que le fonds en mains au ler décembre ne pourra pas répondre aux besoins de la ville, et que les prix s'en éleveront à un taux plus qu'ordinaire. Cette augmentation de prix engagera les habitants à en apporter plus que de coutume et de plus loin que de coutume. Personne n'a pu me donner une évaluation précise de la quantité qui pourrait nous venir par cette voie ; la condition des chemins y viendrait pour beaucoup, mais tout le monde conviendrait qu'on ne doit pas compter sur cela pour remédier au manque de provision.

Si l'on constate dans six semaines un inévitable déficit, les chemins de fer doivent le combler. Le bois ne manquera pas pour les lignes et le faire rendre à Montréal, sera la facilité ou l'impraticabilité de leur traie de fret.

Les chiffres des chemins de fer doivent être rapprochés avec circonspection. En arithmétique deux et deux font quatre, mais vis-à-vis un fond de société ou des compagnies charbonnières, ils font ou trois, ou quatre, ou sept, selon les calculs et les exposés du moment. Je produis donc ce qui suit comme décalquant de sources certaines. Que celui qui voudra me chicaner produise des arguments contradictoires clairs. Mais si personne ne le fait, je tiendrai pour bons mes allégués. Il y a une certaine différence entre les taux d'hiver et les taux d'été, mais la grande cause de cette différence, abstraction faite de la compétition, peut venir des frais d'entretien des chemins, frais qu'augmentera le passage des chars à bœufs. On conviendrait pour différentes raisons qu'il n'est pas très-agréable de faire courir des chars à bœufs en hiver, quand on peut s'en exempter.

(A CONTINUER.)

Cour Criminelle de Beauharnois.

PRÉSIDENCE DE S. H. LE JUGE BADGLEY.

Le terme de la cour criminelle de ce district s'est ouvert jeudi dernier, le 20 courant.

Plusieurs procès importants ont été plaidés, entr'autres celui de Narcisse Dumouchel, accusé d'avoir déchargé une arme à feu, avec intention de faire des blessures graves. Il est acquitté. M. Paul Denis, avocat.

Joseph Dumouchel et Joseph Galigne, pour avoir aidé Narcisse Dumouchel en cette occasion, sont acquittés. M. P. Denis, avocat.

Joseph Primeau, accusé de vol sur la personne d'un nommé Duhaime, est acquitté. M. Paul Denis, avocat.

Joseph Blanchet, accusé de vol d'un journal, acquitté. M. P. Denis, avocat.

Jos. Desautels, accusé de s'être emparé d'un harnais, est acquitté. M. Cassidy, avocat.

Trois autres personnes ont plaidé coupables ; elles ont été condamnées à quelques temps d'emprisonnement, vu le peu de gravité de leurs offenses.

M. Ramsay, C. K., occupait pour la cour.

COUR DE POLICE.

PRÉSENT :—L. BEAUDRY, ECR., J. P.

24 oct. Michel Klein alias Clyné, de Lachine, pour vente de boissons enivrantes, sans licence, \$50 d'amende et les frais, ou trois mois de prison.

Marceline Klein alias Clyné, veuve Whelen, même offense, même pénalité.

Thomas Barr vs Warren D. Wolf, pour assaut et batterie, cause remise à jeudi.

COUR DU RECORDER.

PRÉSENT :—J. P. SEXTON, ECRIVER.

24 oct. Adeline Leslaire, Sophie Gravel, Rose Sutherland et Sophie Fortin, pour avoir fait du bruit dans une maison mal finie, les trois premières, \$20 d'amende chacune et la quatrième à \$10.

James Calinan, pour avoir tenu son auto-garage ouverte le dimanche, \$20 ou 2 mois de prison.

John Charles, aubergiste, rue Canpeau, même offense, \$1 ou 8 jours de prison.

Michael Mahoney, pour ivresse et assaut sur Ellen McCarty, \$1 ou 8 jours de prison.

Auguste Langueudo, pour ivresse et avoir frappé E. Everet, \$4 ou 20 jours de prison.

Michael Walsh, pour assaut sur Siméon Meloche, \$4 ou 20 jours de prison.

Catherine Middleton, pour ivresse et avoir fait du désordre dans une maison, \$2 ou 15 jours de prison.

Richard Walsh, condonateur, pour assaut sur Ann Finnigan, \$2 ou 8 jours de prison.

Ellen McDougall, pour ivresse, \$10 ou 2 mois de prison.

Sarah Quinn et Ann Sullivan, pour vagabondage, \$5 ou un mois de prison.

George Putman, pour ivresse, \$2 ou 15 jours de prison.

Léonard et Hélène Dépaté, pour vagabondage, \$10 chacune ou 2 mois de prison.

Margaret Buttes et John Birmingham, aubergiste, pour avoir tenu leurs auberges ouvertes le dimanche, eau c remise.

55 prisonniers ont comparu devant cette cour.

NOUVELLES DU CANADA.

—Nous sommes heureux d'annoncer qu'il n'y a plus de prisonniers dans la prison de Beauharnois. Heureux shérif que celui de ce district.

NOYÉ.—Dans la soirée samedi, le nommé Benjamin Roberson, ingénieur en second du remorqueur Roberson, est mort accidentellement en sautant du quai Bonsecours sur son bastingage. Le défunt était de Saint Nicolas, district de Québec. Son corps n'a pas encore été retrouvé. C'était un homme de 35 ans, taille au dessus de la moyenne et portant toute sa barbe. Il était vêtu d'un ce-pa de flanelle, chemise de guillaume, sur-tout noir déchiré au coude, collet de velours, pantalons jaunâtres et bottes à la Napoléon, à revers rouge.

—Le fonds roulant du chemin de fer d'Ottawa et Prescott a été vendu dans le dépôt de ce chemin, à Ottawa, jeudi dernier, pour la somme de \$30,321, non compris au paiement d'une hypothèque de \$45,000. Le tout a été acheté par M. Brydges, du Grand Tronc.

—Les officiers de la milice et autres qui veulent entrer à l'école militaire à Québec, sont priés d'envoyer leur nom de suite au bureau du major de brigade.

—Grâce au temps froid et sec que nous avons depuis quelques jours, nos rues sont devenues passables.

—Depuis que la saison des huîtres est arrivée, ces mollusques sont débités dans toutes les parties de la ville, en quantité surprenante ; c'est surtout dans les magasins de fruits qu'il s'en fait le plus grand débit.

—Plusieurs chevaux trotteurs, de prix ont été brûlés, le 20 courant, dans l'incendie des écuries du « Reverside Trotting Park ». Parmi les principaux sont « Young Sutton » et « Mary Kimball » appartenant à M. J. E. Maynard ; « Bell of Hartford » et « Lady Liffield » ; le trotteur bien connu « Prince » ; « Black Hawk » et « Teal » ; « M. Reuben Dana » ; « Buchanan » et « Pat » à M. Osborn, de New-York ; « Grey Eagle » à M. C. H. Blanchard, de Boston ; un joli poulain appartenant à M. Fullum. La perte des jeunes chevaux est considérable et le feu s'est répandu si rapidement que l'on n'a pu rien sauver.

HUILLE DE PÉTROLE.—Nous apprenons par une lettre de Killarney, H. C., en date du 16 octobre, la découverte d'une source d'huile de pétrole sur la partie de l'île qui a été réservée par le gouvernement. La source se trouve près du village Whikouonikong. Deux compagnies sont déjà formées pour prendre des arrangements avec les Sauvages, afin de l'exploiter. Parmi les actionnaires, on remarque le nom de M. de L'Amorandière.

—Enterrement au Cimetière Catholique : 38 personnes durant la semaine dernière, hommes 4, femmes 24. Maladie, diarrhée 1, dents 1, hydropie 3, faiblesse 16, peste vérole 1, inflammation 1, pleurésie 1, morigerie 1, eroup 2, consommation 3, dysphé 1, maladie de foie 1, cancer 1, fièvre 1, débilité 3.

Cimetière Protestant : enterment 6, hommes 3, femmes 2, enfants 1, maladie 1, pleurésie 1, faiblesse 1, hydropie 1, fièvre 1, débilité 1, mal du cœur 1.

(A CONTINUER.)

—Depuis une semaine, Montréal sert de théâtre aux exploits d'une bande de voleurs qui ne se font pas faute d'exercer leur habileté chaque fois qu'ils peuvent le faire avec impunité. Déjà six ou sept vols ont été commis, dans le quartier commercial, entre les rues Notre Dame et des Commissaires. Ils ont visité successivement les appartements de M. Charlebois, rue des Commissaires, d'où ils emportèrent des cigares et quelq'argent, le bureau de M. Lee, courtier, d'où ils prirent \$15, les magasins de M.M. Ogilvie, Akis et Kirkpatrick, le bureau de M. Smith, marchand de charbon, rue Prince, et cependant la police est avertie.

—Vendredi après-midi, vers quatre heures plusieurs secousses de tremblement de terre se font sentir dans la partie ouest de la ville, il y en a qui ont duré dix et même douze secondes. Le tremblement aurait été plus sensible sur l'autre versant de la Montagne.

—Samedi dernier, un nommé Charbonneau, un ancien hôtelier, fut envoyé en prison, sur un jugement qui fut rendu contre lui par le recorder, le 6 mai dernier, le condamnant à payer une amende de 5 louis et 30 jours d'emprisonnement pour avoir érigé une bâtisse en bois, contre le règlement de la Corporation.

ACCIDENT.—Vers neuf heures, dimanche soir, un nommé Hubert Thibeaud, traversait de la rue Sud à la rue Nord, lorsqu'il se rendit dans le remou du quai Moisson, sans embarcation, et Thibeaud passant par dessus une berge revêtue de la surface de l'eau à temps pour se cramponner à une encre qui pendait. Ses crins furent entendus de la sentinelle qui lui envoya du secours. Thibeaud, transporté à la station de police presque évanoui, revint à lui après avoir passé quelque temps près d'un poêle.

—Ce matin, à 10 heures, M. S. M. Aitken vendra, dans ses salles d'encan, No.

GARANTIE. LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE EUROPÉENNE DE LONDRES ET D'EDIMBOURG. Ayant un pouvoir par acte spécial du Parlement pour assurer sur la vie et la garantie de fidélité dans les situations de décès.

PENDULES. RECUE PAR LE "DAMASCUS," Une caisse de Fabrique de Paris. PENDULES DE CHEMINEES! PENDULES CALENDRIER! Une variété de grandeur DES CELEBRES PENDULES

ON RECOTE ACTUELLEMENT A VENDRE: Verres de Smetwick, 21, 26 & 32 oz. Vitres Allemandes, Etoile, Diamant et Double Diamant Etoile

COMPAGNIE DU RICHELIEU LIGNE DE LA MALLE ROYALE MONTREAL ET QUEBEC. ET LE GNER REGULIER ENTRE Montreal et les Ports des Trois-Rivieres

BANDE ANTI - RIUMATISMALE DE A. PERRAULT, Bureau: No. 2, Rue Perrault, AU BAS DU CHAMP-DE-MARS (EST)

PREMIER VAPEUR. COMPAGNIE CANADIENNE DE LA NAVIGATION INTERIEURE LIGNE DE LA MALLE ROYALE. Le magnifique Vapeur en fer MAGNET

PLACIDE LEMONDE, No. 143, RUE ST. DOMINIQUE, Peintre, Vitrier, Blanchisseur de Plafond, Tapissier, Polisseur, Doreur et Imitateur.

AVIS. TOUTES personnes endettées envers la Succession de feu M. FERDINAND LEROUX ont 48 heures, de son vivant Boucher, de la cité de Montréal, sont priées de payer immédiatement et toutes celles ayant des réclamations contre le dit défunt, de leur adresser un mandat attesté, entre les mains du Notaire soussigné, en son étude, No. 72, Rue St. Joseph.

Aux Volontaires et Sportsmen, SAVAGE & LYMAN ONT A VENDRE DES CARABINES Des célèbres Patentes suivantes: "WHITWORTH," "TURNER," "KEER," "HAY," "ENFIELD" et "BOLLARD."

Vermais à Benzine do Vermais Américain de toutes qualités Vermais à Terebentine pour Meubles Vermais à Benzine do Vermais Américain de toutes qualités

Island Pond, Conticooke, Rouse's Point, Prescott, Sarnia, Port Huron. Les Marchands qui désirent se prévaloir de cet arrangement doivent envoyer des procurations afin que la Compagnie puisse agir en leur nom, en fait des déclarations de marchandises et transmettre les envois nécessaires de la valeur et les certificats consulaires aux Agents de la Compagnie dans ces stations.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 1er ET LE 15 OCTOBRE 1864. Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

A. C. AMARY, NOUVEL ET FABRICANT DE Plumes de Fantaisie, Vautour et Autruche, 139, rue CRAIG, coin de la rue S. URBAIN

BUREAU DE POSTE. Montréal 24 sept 1864. Arrivée et Départ des Mallees de Québec par Railroad, 7.40 am 7.00 pm

HUILE DE CHARBON EN LOTS POUR SATISFAIRE LES ACHETEURS EN GROS. On attire l'attention du commerce sur la qualité supérieure des Huiles que nous manufacturons.

HUITRES! HUITRES! Venant d'arriver, la Golette "STAR OF THE SEA," Capt. Artibe, chargée d'HUITRES FRAICHES de Caraque, choisies après l'usage des familles et garanties d'une qualité supérieure.

A. RAMSAY & FILS 21, 23 et 25 Rue des Recollets. TIMBRES, TIMBRES, TIMBRES, DE TOUTES DENOMINATIONS A vendre au No. 51, Rue St. François-Xavier.

FERRONNERIE ET POEES ENSEIGNE DU MARTEAU, 112, -Rue St. Paul, -112, Coin de la Place Jacques-Cartier. POELES DOUBLES de divers Patrons et à deux fours.

LISTE DES MESSIEURS. Archambault N, Archambault Prosper, Basinet Henry, Beauchamp L E, Beaudras Joseph

DELAMAR, BROS. & Co, MARCHANDS A COMMISSION No. 202, RUE ST. PAUL, MONTREAL, C. E. On sollicite des Consignations étrangères.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES LES ARTICLES SUIVANTS, Manufacture des Trois-Rivieres: Poeles doubles, 3 et 2 1/2 pieds

ORGUES DE CABINET. No. 50, Grande Rue St. Jacques. UN ORGUE pour toutes les Eglises, Chapelles, Couvents ou Ecoles. Cet instrument connu comme Orgue de Cabinet est une amélioration aussi grande sur le Méloéon, introduit il y a quelques vingt ans, ou son successeur l'Harmonium, qu'un grand Piano de Concert de jour sur un Piano imparfait en usage il y a vingt-cinq ans.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 15 à 16 ans connaissant bien l'ville, et sachant bien l'Anglais et le Français, pour faire les COLLECTIONS. S'adresser à L. G. FAUTEUX, No. 94, rue du Port

AVIS. LA GRANDE ASSEMBLEE ANNUELLE des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu à leurs Bureaux, 71, Grande Rue St. Jacques, MERCREDI, le SECOND jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI, pour procéder à l'ELECTION DES DIRECTEURS et pour considérer les affaires de la Compagnie.

INSTITUTION DE MONTREAL POUR LA GUERRISON DE MALADIES SPECIALES, SECRETES, CHRONIQUES DU SYSTEME, ETC, ETC, ETC. Bureau, 3, Petite Rue St. Jacques

LISTE DES DAMES. Archambault Philom, Aubé Philomène, Beaugrand Dme, Berthelette A Veuve

AUX MARCHANDS DE CAMPAGNE. ASCHER & CIE., Importateurs en Gros de Montres, Bijouteries, et ARTICLES DE FANTAISIE EN GENERAL

S. GELINAS, OUVRIER EN MACHINES EN GROS DE MARCHANDISES SECHES au No. 163, Rue St. Paul, vis-à-vis l'Etablissement de MM. Gillespie et Moffat.

MARCHANDISES SECHES. J. B. MARION, Successeur de J. L. BEAUDRY, Ecr., No. 130, Rue Notre-Dame. VIENT de recevoir un grand assortiment de Marchandises, Sables, INDENNES, COTON, SOIERE, FLANELLE, DRAP, et toute espèce de petites Merceries, etc.

AVIS. On trouve à la Pharmacie ci-dessus toutes espèces de Remèdes, Produits Chimiques, Parfumeries, Objet de Santé et de Toilette, Médecines Françaises les plus renommées, ainsi que toutes les Médecines à Patentes, annoncées dans les Gazettes, aux mêmes prix que chez les Agents, avec Primeuse avantage qui ne peut consulter (gratis) le Docteur sur le choix et l'administration de remède. Traitement Spécialisé des Maladies de longue durée, Consultations Privées et gratuites.

SANCER & FRERE COIX DES RUES SAINT-PAUL & SAINT-GABRIEL. LES Soussignés auront toujours en mains un Assortiment complet et bien assorti de Ferronneries et Quincailleries et de toutes sortes d'OUTILS pour Entreprenus, Menuisiers, Charpentiers, etc., POELES de CUISINE de toutes sortes, entrantes de "Victor," le "Queen's Choice," et le "Penly," qui, tous, donneront entière satisfaction; Peintures de toutes couleurs, Huiles, Vermais à Meubles et à Voitures, etc.

SOUSSIONS Pour chauffer, éclairer et fournir de l'Eau au nouvel Asile des Aliénés à Rockwood. Le soussigné recevra des SOUSSIONS séparées pour les ouvrages suivants: 1re. Soumission pour chauffer la bâtisse avec la vapeur.

A LOUER. Dans la Rue Inspector, près de la Station Bonaventure, une MAISON NEUVE en BRICKS, à deux étages et à deux Logements. Possession immédiate. S'adresser à LREANDRE CHAPUT, No. 115, Rue des Commissaires.

TERRE A VENDRE. A LA COTE ST. PAUL, bornée en front par le Canal, en arrière par le chemin de fer de Laclaire, et d'un côté par la propriété de M. Turcot, de l'autre par un terrain, la propriété du gouvernement. C'est un superbe terrain appartenant à la succession de feu M. Philippe Turcot, et de 45 arpents de superficie.

LA MINERVE, IMPRIMERIE ET PUBLIÉE PAR DUVERNEY, FRERES, RUE ST. VINCENT, No. 10. EDITION QUOTIDIENNE PRIX -- \$6 PAR ANNEE. EDITION SEMI-QUOTIDIENNE, PRIX -- \$4 PAR ANNEE. EDITION HEBDOMADAIRE, PRIX -- \$2 PAR ANNEE. (G) PAYABLE D'AVANCE.